



Droits sur les petits enfants

Par **annette59**, le **14/08/2015** à **13:39**

Bonjour

Mes parents ont divorcé quand j'avais 10 ans.

Mon père a obtenu ma garde et je ne vois plus ma mère depuis que j'ai 11 ans car elle n'a jamais respecté son droit de visite, elle n'ai jamais venu me voir . J'ai actuellement 28 ans et j'ai moi même des enfants

A t elle le moindre droit sur eux?? Ca me terrorise le fait qu'elle puisse avoir un quelconque droit sur eux vu les circonstances et ce qu'elle m'a fait...

Merci beaucoup pour vos réponses

Par **fabrice58**, le **14/08/2015** à **17:48**

Personne n'a de droit sur vos enfants, même pas vous, vous n'avez que des devoirs.

En revanche, votre mère peut avoir le droit de les voir mais pour cela, au vu de ce que vous dites, il faudra qu'elle vous assigne en justice pour obtenir un droit de visite. C'est à ce moment qu'il faudra faire valoir ce que vous avez écrit. Mais c'est le juge qui décidera.

cdt